

TROPHEE FRANCAISE DES JEUX (FDJ) JOUEUSE DU MOIS

SAISON 2022-23

ELECTION DE LA MEILLEURE JOUEUSE DU MOIS DE LIGUE BUTAGAZ ENERGIE

Préambule :

La Ligue Féminine de Handball récompense chaque mois la meilleure joueuse évoluant en Ligue Butagaz Energie durant la saison 2022-23.

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de cette élection et de la remise du trophée de la Joueuse du Mois de Ligue Butagaz Energie au cours de chaque mois de la saison 2022-23.

Il est procédé à une élection qui se compose de deux phases : une sélection de trois (3) joueuses, dont la gagnante sera déterminée par un vote portant sur les trois (3) nominées pour élire la Joueuse du Mois de Ligue Butagaz Energie de chaque mois durant la saison 2022-23.

Sont éligibles, les joueuses ayant figuré au moins une fois dans l'un des « 7 de la Semaine » du mois en cours établi par l'AJPH. Le « 7 de la Semaine » détermine les sept meilleures joueuses de Ligue Butagaz Energie de chaque semaine. En fonction du calendrier de la compétition les joueuses éligibles sont issues d'un ou plusieurs « 7 de la Semaine ».

ARTICLE 1 – MODALITES DE L'ELECTION

Phase préalable : Le « 7 de la semaine »

Il est établi par l'AJPH sur la base d'une présélection effectuée par les joueuses référentes de l'AJPH. Chacune de ces joueuses désigne les meilleures joueuses des rencontres auxquelles elles ont participé : 3 joueuses de leur équipe et 3 joueuses de l'équipe adverse ainsi que la meilleure défenseure du match. A l'issue de cette présélection, l'AJPH établit le « 7 de la Semaine » en tenant compte des performances collectives et individuelles.

1^{ère} PHASE : NOMINATION

Un comité d'experts est désigné par la LFH pour nommer les 3 meilleures joueuses ayant évolué en Ligue Butagaz Energie chaque mois parmi les joueuses figurant dans l'un des « 7 de la Semaine » du mois en cours.

Il est composé de :

- Sébastien GARDILLOU (DTN), Bertrand DELHOMME (LFH), Jocelyn VELUIRE (Sport En France), Paul CHUPIN (AJPH).

Chaque expert désignera trois (3) joueuses en complétant un questionnaire en ligne. Le vote est nominatif.

Les trois joueuses ayant obtenu le plus de voix seront nominées. En cas d'égalité, c'est la présidente de la LFH qui tranche directement.

1) 2^{ème} PHASE : LE VOTE

Le Grand public sera appelé à élire la Joueuse du Mois parmi les trois joueuses nominées à l'issue de la 1^{ère} phase. Est considérée comme faisant partie du Grand public au sens du présent règlement, toute personne physique désirant participer au vote.

Le Grand public pourra exprimer son vote à partir d'un module de vote disponible sur le site internet de la LFH ([Accueil - Ligue Féminine de Handball - Ligue Féminine de Handball \(ligue-feminine-handball.fr\)](http://Accueil - Ligue Féminine de Handball - Ligue Féminine de Handball (ligue-feminine-handball.fr))). Un seul vote par adresse IP (Internet Protocol) sera autorisé.

Après la mise en ligne du module de vote, le vote du Grand public s'effectuera sur la période courant du jeudi suivant à 12h00 jusqu'au dimanche suivant à 23h59.

La joueuse qui aura recueilli le plus de suffrages du Grand Public sera désignée Joueuse du Mois de Ligue Butagaz Energie. En cas d'égalité, la présidente de la LFH désignera la joueuse vainqueur du trophée.

ARTICLE 2 – ANNONCE DES RESULTATS

L'annonce de la joueuse récompensée aura lieu le mardi suivant la clôture du vote à 12h00.

Il sera réalisé une communication spéciale autour de cet évènement en vue de la remise du Trophée y afférent.

ARTICLE 3 – REMISE DU TROPHEE

La remise du Trophée de la Meilleure Joueuse du Mois de Ligue Butagaz Energie s'effectuera dans le mois suivant l'annonce des résultats à l'occasion d'un match de Ligue Butagaz Energie au cours duquel le club dans lequel évolue la joueuse récompensée évolue à domicile.

Cette remise du trophée interviendra selon des modalités qui seront définies par la LFH en concertation avec la joueuse récompensée et son club.

Il sera tenu compte, le cas échéant, de l'évolution du contexte sanitaire pour définir ces modalités de remise du Trophée.